

1. GÉNÉRALITÉS

1.1 Too Good To Go ApS, et les entités qui lui sont propres (« TGTG »), exploitent un portail et un service d'application pour la commande de produits alimentaires et de boissons (ci-après désignés collectivement une « Portion ») auprès de boulangeries, de restaurants, d'hôtels, de supermarchés, de commerces de bouche etc. ayant conclu le présent Accord (ci-après désignés collectivement les « Commerces »). La commande de Portion est effectuée via les plateformes de commande en ligne et les applications pour appareils mobiles de TGTG (ci-après désignées collectivement la « Plateforme »). La mission de TGTG est de réduire le gaspillage alimentaire dans le monde entier.

1.2 Les Portions sont vendues directement par les Commerces au consommateur final (désigné le « Client ») conformément à la commande passée par le Client sur la Plateforme. TGTG se limite exclusivement à organiser le contrat conclu entre le Client et le Commerce et décline toute responsabilité quant aux Portions ou à l'exécution du contrat entre le Commerce et le Client.

1.3 Toute utilisation de la Plateforme et toute coopération concernant la Plateforme et les Commerces sont régies par les présentes Conditions générales.

2. OBJET

Le Contrat a pour objet :

2.1 de régir les relations entre les Parties dans le cadre du partenariat décrit au sein des présentes ;

2.2 de définir les obligations du Partenaire vis-à-vis des Utilisateurs;

2.3 de définir les obligations de TGTG vis-à-vis du Partenaire.

3. ADHÉSION D'UN COMMERCE

3.1 En s'inscrivant sur la Plateforme, le Commerce accepte inconditionnellement les présentes Conditions générales.

3.2 Pour son adhésion à la Plateforme, le Commerce fournit à TGTG toutes les informations requises par elle (désignées les « Données »). Les Données incluent les informations suivantes mais ne s'y limitent pas :

- Nom du commerce et adresse
- Type de commerce
- Raison sociale
- Numéro de TVA intracommunautaire
- RIB
- SIRET
- Contact
- Horaire d'ouverture et de fermeture
- Périodes de fermeture (vacances...)

3.3 Le Commerce veillera à actualiser les Données fournies à TGTG à tout moment.

4. COOPÉRATION

4.1 En s'inscrivant sur la Plateforme, le Commerce autorise TGTG, pour la durée de l'Accord :

- i) à proposer les Portions mises à disposition par le Commerce sur la Plateforme (les « Portions disponibles ») à la vente aux Clients ;
- ii) à conclure des accords contraignants avec les Clients concernant la vente des Portions disponibles pour le compte de le Commerce en acceptant les commandes des Clients passées sur la Plateforme ;
- iii) à traiter les réclamations des Clients concernant les Portions ; et
- iv) à recevoir les paiements des Clients en contrepartie des Portions vendues via la Plateforme pour le compte de le Commerce.

4.2 TGTG agit exclusivement en qualité d'organisateur de la vente des Portions via la Plateforme pour le compte de le Commerce et n'est liée aux Clients par aucune relation contractuelle concernant les Portions.

4.3 Le Commerce prend acte que TGTG commercialise, promeut et concrétise la vente d'un certain nombre de Portions via la Plateforme et que lesdites Portions peuvent être en concurrence avec les produits du Commerce ou vendus dans la même zone géographique que celle dans laquelle le Commerce vend ses produits, et l'accepte.

4.4 Si un Client a un quelconque comportement inapproprié, insulte les employés ou autres clients d'un commerce, commet une infraction à l'encontre de le Commerce ou à l'intérieur de celle-ci, enfreint les règles de conduite de le Commerce ou a tout autre comportement similaire, le Commerce peut (sans préjudice des autres recours dont elle dispose) en informer TGTG, auquel cas TGTG peut exclure le Client de la Plateforme ou suspendre son inscription.

5. PLATEFORME

5.1 TGTG commercialise le Commerce sur la Plateforme avec la gamme complète des produits proposés à la vente par le Commerce. TGTG se réserve le droit de modifier la méthode et le style de représentation ou de procéder à des ajustements en fonction de circonstances techniques.

5.2 TGTG met à disposition la Plateforme, en assure la maintenance et fournit toutes les capacités techniques associées. Par ailleurs, TGTG veille à ce que les Données fournies par le Commerce soient bien publiées sur la Plateforme. TGTG met tout en œuvre pour garantir une disponibilité sans interruption de ses plateformes, dans la mesure du possible. Des interruptions temporaires de la disponibilité des plateformes ou des erreurs occasionnelles dans leur utilisation peuvent se produire en raison de travaux de maintenance, pour des raisons de sécurité ou pour des raisons indépendantes de la volonté de TGTG (par ex. en cas de panne d'électricité ou d'interruption du réseau de communication public). Les travaux de maintenance sont essentiels, par exemple pour améliorer les fonctionnalités des plateformes et l'efficacité du processus de commande au bénéfice tant du restaurant que des utilisateurs finaux.

6. COMMANDE

6.1 La commande passée par le Client sur la Plateforme lie le Commerce et le Client dès son acceptation par TGTG, laquelle constitue un contrat d'achat entre le Client et le Commerce (désigné le « Contrat d'achat »). Au passage de la commande, le « Prix d'Achat » (défini ci-dessous) est réservé selon la méthode de paiement choisi par le Client.

6.2 Le Concept est d'éviter le gaspillage alimentaire ; dès lors, le Commerce peut procéder à l'annulation du Contrat d'achat, moyennant un préavis minimum de une heure avant le début de l'heure de collecte prévue. Dans ce cas, le Client n'est pas débité par TGTG et aucun montant n'est dû au titre de la relation contractuelle liant TGTG et le Commerce.

6.3 Les Clients peuvent annuler le Contrat d'Achat moyennant un préavis minimum de deux heures avant l'heure de collecte convenue. Dans ce cas, le montant payé par le Client lui est remboursé par TGTG et aucun montant n'est dû au titre de la relation contractuelle liant TGTG et le Commerce.

6.4 Si le Client n'annule pas le Contrat d'Achat selon les Conditions d'Utilisation définies ici, le « Prix d'Achat » (défini ci-dessous) sera prélevé par TGTG.

6.5 Il incombe au Commerce de veiller à ce que les informations publiées sur la Plateforme concernant le Commerce, les Produits disponibles et les prix soient actualisées à tout moment. À moins d'une faute de sa part, TGTG est autorisée à conclure tout Contrat d'achat contraignant pour le Commerce sur la base des informations disponibles sur la Plateforme.

7. PORTIONS

7.1 TGTG ne fabrique, vend, achète, stocke, prépare, produit, transforme, marque, conditionne, livre ou manipule les Produits d'aucune façon, et décline toute obligation ou responsabilité eu égard aux Produits, ce qui inclut l'exécution de toute obligation contractuelle à l'égard du Client ou le respect de la législation applicable concernant les Produits.

7.2 En outre, TGTG décline toute responsabilité concernant :

- i) l'exécution des obligations contractuelles envers le Client en vertu du Contrat d'achat ;
- ii) les Portions, y compris leur fabrication, leur vente, leur achat, leur stockage, leur préparation, leur production, leur transformation, leur étiquetage, leur livraison ou leur manutention ; et
- iii) le respect de la législation applicable, y compris les réglementations applicables aux produits alimentaires concernant leur fabrication, leur vente, leur achat, leur stockage, leur préparation, leur production, leur transformation, leur étiquetage, leur livraison ou leur manutention.

7.3 Il incombe au Commerce d'exécuter - dans le cadre des Conditions décrites ici - l'ensemble des Contrats d'achat sans délai, consciencieusement, et avec tout le soin et la diligence professionnelle qui s'imposent, de la même manière qu'il le ferait pour tout produit vendu directement par lui.

7.4 Le Commerce est tenu, sur demande d'un Client ou de TGTG, de communiquer à TGTG ou au Client, tout ingrédient et allergène d'un Produit.

7.5 Dans le cas où le Commerce décide de rappeler des Produits vendus ou proposés sur la Plateforme, elle doit en aviser TGTG via la Plateforme et retirer sans délai tous les Produits disponibles de la Plateforme. TGTG annulera tous les Contrats d'achat en cours et, concernant les Produits déjà vendus, informera immédiatement l'ensemble des Clients qui ont acheté les Produits en question. Dans ce cas, le « Prix d'Achat » (défini ci-dessous) sera crédité par TGTG au Client et aucun montant n'est dû au titre de la relation contractuelle liant TGTG et le Commerce.

8. COLLECTE

8.1 Les Portions sont collectées directement par le Client au Commerce, à l'adresse d'exploitation conformément aux Données fournies par ce dernier. TGTG ne saurait en aucune circonstance être tenue pour responsable de tout retard ou défaut de collecte au Client de la part du Commerce.

8.2 Si l'Heure de Collecte est modifiée, le Client peut annuler sa Commande en contactant TGTG immédiatement. Dans ce cas, le « Prix d'Achat » (défini ci-dessous) sera crédité par TGTG au Client et aucun montant n'est dû au titre de la relation contractuelle liant TGTG et le Commerce.

9. TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS DES CLIENTS

9.1 Lorsque les Clients présentent une réclamation à TGTG concernant les Portions livrées par le Commerce, TGTG peut recueillir des informations concernant les Portions auprès du Commerce et/ou traiter directement la réclamation.

9.2 Lorsque TGTG le juge opportun, le traitement de la réclamation peut aller jusqu'au remboursement partiel ou intégral du prix d'achat des Produits. En cas de remboursement total, TGTG ne peut prétendre à aucune commission au titre du Contrat d'achat et le Commerce ne peut prétendre à aucun paiement.

9.3 Si un Client présente une réclamation concernant la quantité ou la qualité de la Commande, TGTG est en droit de rembourser le Prix d'Achat (défini ci-dessous) au Client et le Commerce ne peut prétendre à aucun paiement.

10. PAIEMENT

10.1 Lors de la conclusion du Contrat d'achat, le montant indiqué par le Commerce pour la Portion (désigné le « Prix d'achat »), est réservé sur le compte du Client, selon la méthode choisie via la Plateforme par le Client. Le Prix d'achat est

- encaissé par TGTG auprès du Client pour le compte de le Commerce au moment de la Collecte. TGTG peut modifier ou restructurer la procédure de paiement pour ses Clients lorsqu'elle le juge opportun.
- 10.2** TGTG transfère tous les reçus et factures émis aux Clients au Commerce et le Commerce a l'entière responsabilité de les conserver pour au moins 5 ans après leur émission, sauf contordre de TGTG.
- 10.3** Une fois par trimestre, TGTG émet une facture, le cas échéant soumise à TVA, adressée au Commerce pour le montant de la commission due à TGTG au titre de l'ensemble des achats effectués par les Clients auprès du Commerce sur la Plateforme au cours du mois écoulé.
- 10.4** La commission due à TGTG est calculée à un taux fixe par Portion et exclut tous les Contrats d'achat annulés et les montants remboursés par TGTG conformément aux présentes Conditions générales. Elles peuvent être modifiées par TGTG.
- 10.5** TGTG facture au Commerce des frais administratifs déterminés par TGTG pour couvrir les frais liés au maintien du Commerce sur la Plateforme. Ces frais sont déduits des virements réalisés en faveur du commerce.
- 10.6** TGTG adresse ses factures au Commerce par courrier électronique. Les montants facturés sont exigibles immédiatement, dès réception de la facture, et sont réglés par compensation, en déduisant les montants ainsi facturés des montants reçus des Clients par TGTG via la Plateforme. La facture reprendra toutes les informations nécessaires, dans la mesure du raisonnable, pour permettre au Commerce de vérifier le montant facturé. TGTG peut déduire du montant mensuel à régler au Commerce le montant des réclamations formulées à l'encontre de ce dernier.
- 10.7** Le Commerce est seul responsable de ses obligations légales, ce qui inclut le respect de ses obligations comptables, fiscales ainsi qu'en matière de TVA et TGTG décline toute responsabilité à cet égard.
- 11. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (PI)**
- 11.1** Le Commerce autorise TGTG, pour toute la durée du présent Accord, à utiliser les marques d'identification du Commerce (nom, marque de commerce, enseignes telles que la raison sociale, etc.) sur et en relation avec la Plateforme, sans aucune compensation. Cette autorisation s'applique quels que soient le type, la portée et le support de distribution des publicités et pour toutes les Plateformes de TGTG ce qui, pour écarter toute ambiguïté, inclut leur utilisation dans le contexte des actions de marketing en ligne et de l'optimisation des moteurs de recherche. Toute utilisation de ces Droits de PI sera à tout moment conforme aux instructions, directives et manuels fournis par le Commerce à TGTG.
- 11.2** Le Commerce garantit qu'il possède l'entière propriété de tous ses logos, images ou autres matériels de communication fournis à TGTG. En aucun cas, TGTG ne peut être tenu responsable du non-respect de la propriété intellectuelle des supports fournis par le Commerce.
- 11.3** Cette autorisation d'utilisation s'applique exclusivement au marketing correspondant à l'objet commercial de TGTG conformément au présent Accord.
- 11.4** Le Commerce peut, aux mêmes conditions que celles s'appliquant aux Articles 11.1 et 11.2, utiliser les marques d'identification de TGTG pour le marketing correspondant à l'objet commercial du Commerce conformément au présent Accord.
- 12. EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ**
- 12.1** TGTG ne saurait être tenue pour responsable des préjudices résultant de ou en relation avec :
- i) les questions pour lesquelles la responsabilité incombe au Commerce conformément aux présentes conditions générales ;
 - ii) les questions échappant au contrôle de TGTG, ce qui inclut les manquements des tiers ou l'interruption de disponibilité des plateformes non imputable à TGTG (par exemple en raison de problèmes techniques inévitables associés à la connexion Internet ou aux systèmes de télécommunications ou de transmission UMTS) ;
 - iii) les commandes des Clients passées en utilisant des données de paiement ou autres données contractuelles obtenues illégalement (par exemple par « hameçonnage » de carte de crédit, usurpation d'identité, etc.), et TGTG décline toute responsabilité en cas de défaut de paiement des Clients ;
 - iv) le contenu des sites auxquels la Plateforme renvoie, ce qui inclut la véracité et l'exactitude du contenu des sites liés et la protection des données par ces sites.
- 12.2** TGTG ne peut être tenue pour responsable que des préjudices directs et en aucune manière des préjudices indirects ou consécutifs. Dans tous les cas, la responsabilité de TGTG est limitée au montant facturé au Commerce ayant subi le préjudice sur une période de trois mois calendaires précédant le mois au cours duquel le préjudice est constaté. Cette règle s'applique également à la responsabilité du fait des produits.
- 12.3** Lorsque la responsabilité de TGTG est engagée dans le cadre de toute réclamation ayant trait à des considérations exclues de sa responsabilité en vertu du présent Accord, le Commerce indemnise TGTG pour tout préjudice subi, honoraires juridiques compris dans la mesure du raisonnable.
- 13. DURÉE ET RÉSILIATION**
- 13.1** Les Parties peuvent mettre un terme à leur coopération par écrit moyennant un préavis de 30 jours, la résiliation prenant effet à la fin du mois en cours au-delà du préavis.
- 13.2** En cas de violation grave du présent Accord, la Partie lésée peut résilier ledit Accord avec effet

immédiat. À cet effet, les Parties conviennent que les événements suivants constituent une violation grave du présent Accord quelles que soient les circonstances :

- i) Tout manquement à se conformer aux clauses 5 à 11 et 13 des présentes Conditions générales ; et
- ii) Toute procédure de faillite, de restructuration ou d'insolvabilité intentée à l'encontre d'une Partie.

14. CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES

14.1 Les Parties s'engagent à garder le secret concernant l'ensemble des accords contractuels et des informations respectives les concernant dont elles ont ou auront connaissance dans le cadre de leur relation contractuelle et à traiter ces informations, quel que soit leur type, conformément aux règles de confidentialité les plus strictes. Cette obligation de confidentialité inclut dans tous les cas et sans restriction les informations techniques, financières, opérationnelles et commerciales ainsi que toute autre information des Parties, en particulier les informations ayant trait au présent contrat et le document contractuel lui-même. Les Parties veillent à ce que tous leurs employés et les tiers mandatés par elles et ayant accès à ces informations soient soumis à la même obligation de confidentialité. Cette obligation de confidentialité survivra à l'expiration du contrat. Les Parties sont chacune responsable de toute violation du présent accord de confidentialité.

14.2 TGTG conservera les informations nécessaires pour l'identification de tout Client pendant une période de 3 mois après la conclusion du Contrat d'achat ou pendant toute durée fixée dans la politique de TGTG en matière de protection des données. Les données concernant les Clients sont la propriété de TGTG.

14.3 Chaque Partie s'oblige à se conformer à la réglementation applicable en matière de protection des données.

15. DIVERS

15.1 TGTG peut modifier les présentes Conditions générales à tout moment moyennant un préavis de 60 jours.

15.2 TGTG peut transférer et céder ses droits au titre des présentes Conditions générales à toute société appartenant au même groupe sans l'accord préalable du Commerce.

16. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION

16.1 Le présent Accord est régi et doit être interprété conformément au droit français.

16.2 Tout différend né du présent Accord ou en relation avec celui-ci, à défaut de pouvoir être résolu à l'amiable, sera soumis à un arbitrage dont la sentence sera définitive et s'imposera aux Parties.

Le tribunal arbitral sera composé de trois arbitres. Chaque Partie désignera un arbitre et les Parties désigneront communément un président du tribunal arbitral.

16.3 Le lieu de l'arbitrage est Paris et la langue d'arbitrage sera l'anglais. Le tribunal arbitral attribuera les dépens sur la base du coût de l'arbitrage, y compris des honoraires d'avocat et dépens raisonnables payés par la Partie perdante.